

Politique financière

1. Paiement des cours

1.1. Le paiement des cours se fait sous forme de cotisations par les membres. Il doit être effectué en ligne via le site internet du *Drummondville Sports* (www.drummondvilleolympique.com), par téléphone ou directement au comptoir du *Drummondville Sports*.

1.2. Le paiement peut se faire de trois façons différentes :

- En totalité, versé lors de l'inscription
- Par 7 versements égaux en fonction de la cotisation annuelle totale, par chèque postdaté au nom du Drummondville Sports en ces dates :

1^{er} versement à l'inscription

2^e versement le 20 septembre

3^e versement le 20 octobre

4^e versement le 20 novembre

5^e versement le 20 janvier

6^e versement le 20 février

7^e versement le 20 mars

- Par 7 versements égaux en fonction de la cotisation annuelle totale, par paiements préautorisés sur carte de crédit.

1.3. La totalité des frais du compte nageuse devra être acquittée au plus tard le 30 juin de l'année en cours. Il est possible, après approbation du conseil d'administration, de prévoir des arrangements financiers autres que ceux énumérés précédemment. Une nageuse ayant un compte en souffrance peut se voir refuser l'inscription pour la prochaine année.

1.4. Des frais de retard de 25\$ sont exigés pour les inscriptions effectuées après la date limite (voir feuille d'inscription).

1.5. Des frais de 100\$ par bloc de bénévolat seront facturés au compte nageur.se pour les familles n'ayant pas complété leurs blocs complets. Le nombre de bloc varie d'une année à l'autre, et sera communiqué en début d'année en fonction des besoins. En moyenne, 3 blocs sont demandés pour les athlètes compétitifs.

1.6. Un rabais de 10\$ pour le volet récréatif et de 100\$ pour le volet compétitif, sur la cotisation annuelle la moins élevée est applicable pour toute nageuse supplémentaire d'une même famille.

2. Absences, annulation de cours et politique de remboursement

- 2.1. Absence à un ou quelques cours pour motif personnel : aucune reprise de cours et aucun crédit ne sera apporté sur la cotisation suite à l'absence de votre enfant. Pour une absence prolongée, liée à une blessure ou une maladie grave, une demande de remboursement pourra être adressée au conseil d'administration, sous présentation d'un billet d'un professionnel de la santé.
- 2.2. Absence à une compétition : les frais d'affiliation à une compétition sont régis par Natation Artistique Québec et ne sont pas remboursables, ainsi que tous les frais engagés par le Club Nixines Natation Artistique lors des compétitions.
- 2.3. Annulation de cours : seules les annulations de cours entérinées par le Club Nixines Natation Artistique pourront être remplacées ou remboursées. Cependant, il est possible que le cours à remplacer ne soit pas offert selon l'horaire habituel. Vous recevrez à l'avance un horaire à cet effet.
- 2.4. Annulation de contrat peu importe le motif: dans le cas où le membre désire annuler sa session, la demande doit en être faite par écrit et remise à l'entraîneur-chef ou à un membre du conseil d'administration (la date de réception de la demande sera celle notée au dossier). Si les cours sont commencés, vous devrez payer ces deux montants: le coût des cours déjà suivis et une pénalité prévue par la loi. Cette pénalité correspond au plus petit des deux montants suivants: 50\$ ou 10% du prix des cours qui n'ont pas été suivi (Selon l'office de la protection du consommateur). Les frais d'inscription et les frais d'affiliation à une compétition déjà engagée ne seront pas remboursés. De plus, des frais administratifs seront appliqués pour traiter la demande.

3. Campagnes de financement

- 3.1. Étant un organisme sans but lucratif, le Club Nixines Natation Artistique compte sur les campagnes de financement pour maintenir les frais de cours à des taux raisonnables. Votre participation à ces campagnes de financement est fortement appréciée. Ainsi, les nageuses inscrites auront une campagne obligatoire à faire en fonction de leur programme. Le montant minimal obligatoire de profit demandé est de 50\$ par nageuse régionale, provinciale 9 à 12 ans et de 100\$ par nageuse du programme sport-études et provinciale 13 ans et plus. Les montants peuvent varier selon le nombre d'heures d'entraînement de l'athlète.
- 3.2. Exemples d'événements de financement :
 - Vente de produits et vente de billets.
 - Activités comme de l'emballage dans un supermarché et le ramassage de canettes.
 - Recherche de commanditaires.

4. Compétitions

4.1. Les frais de compétition seront chargés à chaque compétition. La facture comprend l'inscription à la compétition et les allocations des entraîneurs et des juges associés à notre club. Un courriel sera envoyé lorsqu'un paiement sera requis. Des frais de 10\$ seront ajoutés à la facture si le paiement est fait après la date limite.

4.2. Des frais en sus du montant de la cotisation annuelle devront être déboursés pour les nageuses inscrites au volet compétitif, par exemple :

4.2.1. Achat de survêtement du Club

4.2.2. Achat des maillots de bain suivants :

-Maillot noir (obligatoire pour les compétitions)

-Maillot de club

-Maillot de routine d'équipe

-Maillot de routine individuelle

4.2.3. Achat du casque du Club

4.2.4. Achat d'un casque de bain noir

4.2.5. Achat de pince-nez

4.2.6. Frais d'affiliation à Natation Artistique Québec

4.2.7. Transport, hébergement et repas lors des compétitions extérieures.

5. Cours particuliers

5.1. Voir la politique sur les cours particuliers.

6. Autres

6.1. Vestiaires: Le Club Nixines Natation Artistique n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Il est fortement suggéré d'apporter un cadenas.

7. Assemblée générale annuelle

7.1. Le Club Nixines Natation Artistique est administré par un conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration sont élus pour des mandats de deux ans par les membres du Club lors de l'assemblée générale annuelle. Aucune rémunération n'est offerte aux membres élus qui siègent sur le conseil d'administration. L'assemblée générale annuelle a lieu fin septembre/ début octobre de chaque année. Afin d'assurer sa continuité, le Club Nixines Natation Artistique compte sur la présence des parents lors de l'assemblée générale annuelle.